

8.

Entreprises de services monétaires

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
9266-1503 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-06-21
9280-0101 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-06-18
9387-3297 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-06-17
CAMPING DES AULNAIES INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-06-21
COBE RABB	Exploitation de guichets automatiques	2019-06-21
WIREX CANADA INC.	Change de devises	2019-06-21
	Transfert de fonds	

8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
7312237 CANADA INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-06-21
9008-7982 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-06-21
9008-8006 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-06-21
9019-2436 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-06-21
9253-0815 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-06-17
ALEXANDRE LAPERRIÈRE	Exploitation de guichets automatiques	2019-06-21
DIANE BÉLANGER	Exploitation de guichets automatiques	2019-06-21
GESTION RESTO QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-06-17
HÔTEL MONTFORT NICOLET INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-06-21

8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
9133-8079 QUÉBEC INC.	Change de devises	2019-06-07
9170-8693 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-05-21
COMMERCE MAZARINE	Change de devises Transfert de fonds	2019-05-21

8.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.